



Différence entre l'expert en écritures et le graphologue.

Fiche pratique publié le 06/03/2020, vu 8676 fois, Auteur : [LFD Criminalistique](#)

On a tendance à confondre l'expert judiciaire en écritures et documents avec le graphologue, mais il s'agit de deux métiers très différents, même si les deux techniciens analysent l'écriture.

1.- La graphologie ou expertise graphologique ?

La graphologie est un protocole d'analyse de l'écriture manuscrite, visant l'étude de la personnalité d'un individu par rapport à son écriture. Elle ne s'intéresse pas à l'identité du scripteur, mais à la personnalité, le caractère ou l'état d'esprit du scripteur.

Autrement dit, le graphologue étudie l'écriture dans le seul but d'attribuer un ou plusieurs traits de personnalité à chaque geste graphique d'un scripteur. L'ensemble de résultats constituera un profil psychologique, au niveau de la personnalité et du caractère.

L'expert graphologue travaille sur plusieurs domaines de compétence, que ce soit dans le recrutement, les ressources humaines, l'analyse de la personnalité ou la rééducation graphique, mais aussi dans les domaines de la grapho-pathologie clinique, le traitement de certaines maladies mentales par l'écriture ou celui de la graphologie criminelle, les travaux de recherche publiés à ce jour étant nombreux.

Cependant, lorsqu'une mesure d'expertise graphologique est ordonnée dans le milieu judiciaire, elle ne cherche pas à établir le profil de personnalité d'un justiciable, mais à déterminer l'auteur d'un manuscrit ou d'une signature, l'authenticité d'un document, les conditions dans lesquelles ont été apposées ou la date réelle des spécimens.

2.- L'expertise en écritures et documents.

L'expert en écriture et documents partage avec le graphologue l'objet d'étude, l'écriture, mais dans un but très différent : l'authenticité du document.

L'expert en écritures et documents, agréé auprès des tribunaux, s'intéresse exclusivement à l'identité du scripteur, à l'authenticité du document examiné, mais il ne tient pas compte de la personnalité ni le profil psychologique du scripteur.

Les deux types d'experts prétendent avoir un métier différent, mais pas si éloignés finalement, car les deux professionnels étudient l'écriture de la même façon. Seulement, chacun d'entre eux fait une interprétation différente du geste graphique, dans un but distinct, et l'expert en écritures ne s'arrête pas dans une simple analyse du geste graphique, étant normalement complétée par l'examen des encres, du support, des cachets, ou des sécurités, parmi d'autres éléments techniques.

L'expert en écritures et le graphologue analysent la forme de l'écriture, les dimensions, l'inclinaison, la liaison des lettres, la vitesse ou la pression scripturale, parmi d'autres traits graphologiques.

Ils étudient ces gestes presque de la même manière, en identifiant les mêmes automatismes graphiques, les présences ou les absences, le graphologue pour établir un profil de personnalité, l'expert en écritures et documents pour en déterminer les patrons de répétition, objectifs et quantifiables, permettant une identification formelle du scripteur.

3.- Convergences et divergences des experts.

Si bien il est fréquent d'entendre les experts en écriture ainsi que les graphologues se reprocher mutuellement un manque de formation dans l'un ou l'autre domaine, il suffit de bien connaître les deux métiers pour s'en apercevoir que la méthode analytique est très similaire, souvent reproduite à l'identique, mais justement en ce qui concerne l'analyse de l'écriture, car l'expert en écritures et documents va bien plus loin.

Bien entendu, le graphologue ne fait pas de distinction entre les pièces traitées, car elles émanent normalement d'un seul et unique scripteur, tandis que l'expert en écritures doit les confronter en permanence, dans le but de repérer les ressemblances ainsi que les dissemblances existantes, lui permettant une attribution formelle du document problème à un scripteur de référence, le cas échéant.

Ainsi, le graphologue n'est pas formé à l'identité judiciaire ou médico-légale, et l'expert judiciaire en écritures n'est pas formé à l'interprétation psychologique de l'écriture ni au profilage.

Le graphologue est normalement diplômé par un centre privé de formation, tandis que l'expert en écritures est formé à l'université, dans le cadre d'un diplôme d'université en France ou niveau Master dans la plupart d'universités européennes.

En théorie, l'origine de la formation de chaque professionnel est différente, même si dans la vie réelle l'expert en écritures se voit décerner un diplôme d'université après quelque six semaines de formation, niveau débutant bien évidemment, mais assez pour devenir expert agréé auprès des tribunaux.

Même dans le milieu judiciaire, les deux métiers sont souvent confondus. On en voit souvent les magistrats désigner un « expert graphologue », ou établir une ordonnance « d'expertise graphologique », dans le cadre d'une mesure d'expertise en comparaison d'écritures, lorsque la mission consiste à identifier l'auteur d'un manuscrit ou d'une signature.

Le grand public aussi a tendance à chercher un expert graphologue, lorsqu'il en a besoin d'un expert en écriture agréé auprès des tribunaux, mélangeant ainsi deux métiers très différents.

Cela étant dit, la graphologie peut servir de complément à l'expert en écritures, seulement en tant que protocole d'analyse, car l'expert en écritures n'a pas besoin du profilage proposé par la graphologie. Cela ne peut qu'enrichir les techniciens.

Par LFD Criminalistique.fr

Experts judiciaires en écritures et documents.